

CARTE DE SÉJOUR PLURIANNUELLE

Éditée le 20/08/2026

Après une première année de séjour régulier, vous pouvez demander une carte pluriannuelle (souvent 2 à 4 ans) si vous remplissez toujours les conditions du titre et si vous avez suivi les formations civiques prévues par votre contrat d'intégration républicaine.

LES PIECES A PREPARER

- ☐ Titre de séjour actuel et passeport
- ☐ 3 photos d'identité aux normes
- ☐ Justificatif de domicile de moins de 6 mois
- ☐ Attestation de suivi des formations civiques (CIR)
- ☐ Justificatifs à jour du motif de séjour
- ☐ Avis d'imposition et bulletins de salaire
- ☐ Timbre fiscal

L'ESSENTIEL

Où déposer : En ligne sur l'ANEF

Délai : 2 à 4 mois

Coût : Timbre fiscal

Site officiel: <https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr>

LE CONSEIL DE L'ADA

Le respect du contrat d'intégration républicaine est vérifié : demandez vos attestations de formation à l'OFII avant de déposer.

COMMENT L'ADA PEUT VOUS AIDER

L'ADA vérifie que vous remplissez bien les conditions et prépare le dossier avec vous.

=====

Cette fiche est un document d'information établi par Association ADA Défense de Droits.

Les pièces demandées peuvent varier selon votre situation et selon

le service instructeur : vérifiez toujours sur le site officiel indiqué.

Association ADA Défense de Droits — 79 Avenue Saint Augustin 06200 Nice BAT E

Téléphone : 04 22 13 23 46

<https://associationada.fr>